

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 14 octobre 2024 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Corine LELAVANDIER, Mme Sandra TOURNAIRE.

Absents excusés: Monsieur Damien BERRY, Madame Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD qui a donné pouvoir à Monsieur Patrick VERGEZ, Monsieur William JUILLIEN qui a donné pouvoir à Madame Nelly VERGEZ.

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

ASSOCIATION CREA DANSE

Monsieur Bonnafous a souhaité avoir quelques précisions au sujet du versement des subventions 2024 et a exprimé son mécontentement au niveau des critères de répartition.

Une mise au point a également été faite pour l'utilisation de la salle des fêtes par son association « Créa Danse ».

Le conseil municipal a pris acte des remarques.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Pas de dossier

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAE nR)

L'article 15 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables offre la possibilité de définir des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAE nR), dont l'objectif est d'identifier des zones souhaitées par la commune pour le développement de projets EnR et ainsi faciliter leur développement.

Il est rappelé que les ZAE nR doivent être identifiées par type d'énergie renouvelable.

Proposition est faite d'accepter seulement les projets photovoltaïques sur toitures pour l'ensemble de la commune, ainsi que la géothermie et le bois-biomasse également sur l'ensemble de la commune.

Vote : Pour 12 Voix Contre 1 voix (Hélène FOISSARD) Abstention (Raymond BONNETEAU)

PERSONNEL COMMUNAL

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL POUR ACCROISSEMENT TERRITORIAL D'ACTIVITE

Comme vous le savez nous avons recruté un agent sur un poste à durée déterminée de 6 mois à 33 H pour Accroissement Saisonnier d'Activités en remplacement de notre agent technique parti à Angoulême.

Ce poste a été pourvu depuis le 16 juillet 2024 pour six mois, du mardi au samedi matin inclus pour le nettoyage des halles après le marché ainsi que la mise en place du matériel tables, chaises...

Je vous propose de faire un nouveau CDD de 6 mois pour accroissement temporaire d'activité, CCD de 33 H par semaine jusqu'au 13 juillet 2025 inclus.

Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.

CONVENTION PASSAGE ECLAIRAGE PUBLIC HALLES

Suite à la prévision des travaux d'Eclairage Public sous les Halles et pour raccorder l'Impasse des Ursulines nous devons passer une convention de servitudes et de passage avec ENEDIS et le SDEG.

Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.

CONVENTION REMBOURSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU COLLEGE

L'entreprise CITRAM Charente nous a demandé s'il était possible de laisser l'Eclairage Public allumé toute la nuit dans la Rue du Collège, de façon à limiter les vols de carburants dans les autocars stationnés sur le parking entre le collège et la salle omnisports.

L'isolement d'une partie de l'éclairage public avec mise en place d'un relais coûte 195.45 €.

L'estimation de la consommation annuelle sur cette partie de ligne représente 1 250.00 € HT soit 1 500.00 € TTC.

La société CITRAM nous propose de prendre en charge les travaux soit 195.45 € et propose de nous rembourser un montant annuel forfaitaire de 1 500.00 € pour la consommation électrique.

Une convention doit être signée pour la mise en œuvre de ces remboursements.

Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.

DIVERS

- Plan guide
- Chats errants convention avec la ccltd
- Recensement de la population du 16 janvier 2025 au 15 février 2025
- Association des commerçants
- Bâtiment 8 Place du Champ de Foire
- Tournage film

La séance est levée à 19 h 45. Prochaine réunion le 18 novembre 2024 à 18 H 30.